

Samedi 11 février 2017

Conférence de Presse du Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique

Monsieur Alfred MARIE-JEANNE

Disfonctionnements dans la filière animale

Pourquoi sommes-nous ici ce matin ?

Pourquoi vous ai-je invité ?

Parce que dès notre arrivée en 2015, nous avons été saisi de multiples plaintes en provenance de la production dans la filière animale et après de multiples alertes

Dès notre arrivée, nous avons été alertés par un certain nombre de professionnels intervenant dans ce milieu pour nous signaler un certain nombre de disfonctionnements à l'avantage d'un petit nombre :

- Plaintes multiples dans la filière porcine, dans la filière bovine, la volaille, les lapins, le lait et même des syndicats pour ne citer que ceux-là ...

Ils sont venus signaler des abus, des dysfonctionnements et une privatisation de l'ensemble des ressources attribuées au développement de filière d'élevage par un petit nombre de personnes.

Notre réaction d'élus... Nous avons cherché à comprendre et nous nous sommes intéressés d'un peu plus près à ce qui se passait dans ce milieu de l'élevage.

Et nous avons pu constater qu'effectivement des éleveurs majeurs sur la place s'étaient fédérés dans une corporation avec pour objectif de consommer le maximum de ces ressources. On se retrouve devant une affaire CEREGMIA bis.

Nous avons eu à déplorer la destruction d'une part significative de cette production pourtant subventionnée, aidée par des fonds publics.

Nous avons fait constater par exploit d'huissier et avons porté à la connaissance du public. Loin de s'arrêter, ils continuent de plus belle par un autre canal et chaque mois nous assistons à la destruction systématique d'une partie de la production et là aussi, nous avons encore de nouvelles preuves.

Il s'agissait donc pour nous, pour les responsables des deniers publics que nous sommes, de dénoncer cet état de fait et de chercher à assainir une situation qui a de nombreux effets pervers :

- Consommer des fonds qui ne vont pas dans le sens du développement recherché.

Nous avons cherché à comprendre la provenance des fonds et les distributeurs et attributaires.

L'organisation chargée de ces fonds et de ces subventions de fonctionnement pour le développement de la filière est confiée à une interprofession qui s'appelle l'Association Martiniquaise Interprofessionnelle de la Viande (AMIV).

Ayant constaté que cette interprofession est entièrement opaque et complètement fermée à toute autre prétendant, nous avons pris le parti, dans une démarche constructive, de

contacter l'ensemble des intervenants pour tenter de trouver une solution, pour que cette interprofession change et donc qu'elle accueille d'autres éleveurs, d'autres coopératives, ce qui explique nos appels réitérés.

Le seul but de notre démarche auprès de l'interprofession était de demander que l'AMIV soit plus ouverte.

Alors, s'est présentée l'Assemblée Générale de l'AMIV avec à l'ordre du jour, l'élection du président.

L'élection s'est déroulée dans les règles, un nouveau président avec une vision d'ouverture, a été élu au bénéfice de l'âge.

Ce nouveau président a été immédiatement contesté par l'ancienne gouvernance.

Pour bloquer tout le fonctionnement de l'AMIV, elle a demandé l'intervention d'un administrateur, sans que personne ne soit au courant, sans aucun motif réel et sérieux, autre que celui de refuser une nouvelle présidence qui aurait comme vision l'ouverture et l'accession de tous les producteurs martiniquais aux fonds, pour permettre de développer les filières d'élevage et de casser cette mainmise d'un petit groupe sur tous ces fonds européens depuis une dizaine d'années.

Ces fonds représentent plus de dix millions d'euros par an.

Même les aides à l'importation d'animaux vivants (l'IAV) qui permettait à d'autres éleveurs de bénéficier du programme POSEI (programme d'option spécifique à l'insularité et à l'éloignement) a été transféré à l'AMIV, c'est encore 500 000€, cinq cents mille euros par an, qu'ils ont à se partager.

Aujourd'hui, force est de constater que l'AMIV est bloquée de nouveau, la nomination injustifiée d'un administrateur judiciaire n'a qu'un seul but, bloquer le nouveau président. Cette technique avait été utilisée dans l'affaire KINI, toujours avec le même administrateur et toujours avec la complaisance de l'institution judiciaire.

De plus, nous découvrons que les méfaits de MADIVIAL du fait de ses actions répréhensibles vis à vis des autres membres de la profession ont entraîné de multiples actions en justice qui salissent la profession.

Les principales victimes sont entre autres :

- PRAMA (Malidor, filière porc),
- CODEM (filiale bovine) pour un contentieux qui porte sur 500 000€
- SAS (KINI) plainte pour abus de biens sociaux,
- MNA (le provendier) pour dettes. Avec une dette totale échue de 3 016 570€ de trois millions seize mille cinq cents soixante-dix euros.

Si MNA disparaissait, ces derniers économiseraient banalement plus de 4 000 000€

MADIVIAL et COOPMAR cumulent 70 % de ces dettes.

Je vous laisse imaginer les conséquences sur les prix de vente aux particuliers !

Je tenais à faire cette déclaration liminaire.

Maintenant, je vais passer la parole à monsieur David JARRIN, ex-président de la COOPGELMA, ex-vice-président de l'AMIV, ex-vice-président de MADIVIAL. Quelqu'un qui a vécu de l'intérieur, qui a fait, qui a subi et qui a compris ...

Je vous laisse le soin de découvrir comme moi...

Il va s'exprimer au nom de sa propre responsabilité.

Mon souhait, vous l'avez compris est que ces disfonctionnements cessent au profit d'une nouvelle organisation, qui va permettre à tous de s'inscrire dans le développement de la filière avec le soutien et l'appui de la CTM (Collectivité Territoriale) et d'une interprofession renouvelée. Non seulement je le veux, je le veux tout de suite avant qu'il ne soit trop tard pour pouvoir repartir et bâtir sur des bases saines et pour longtemps.

Martinique, 11 février 2017

Alfred MARIE-JEANNE
Président du Conseil Exécutif CTM